

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MARS 2018

Convocation du : 16/02/2018

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni en session ordinaire, le neuf mars deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD - CHARLES - POULET - GRASTEAU –
Mmes ROQUAIN –BLOC- BIZOT Eliane

Absents excusés : Mme BIZOT Marie-Claire a donné pouvoir à Mme BIZOT Eliane, M BEJON Cyril a donné à M CHARLES Alain. M BOULAY Olivier

Le compte rendu de la réunion du 23 février deux mil dix-huit est accepté et signé par le conseil municipal.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

1 - de la Commune

Réuni sous la Présidence de Mme ROQUAIN, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par M. GUIARD.

Monsieur le Maire quitte la salle

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		240 152,86		16 525,35		256 678,21
Opération de l'exercice	173 489,55	246 094,16	44 949,00	106 279,53	218 438,55	352 373,69
Cloture de l'exercice		312 757,47		77 855,88		390 613,35

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, avec le résultat de l'exploitation de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes

2- du Service Public d'Assainissement

Réuni sous la présidence de Mme ROQUAIN, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif 2017 dressé par Monsieur GUIARD:

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Résultats reportés		37 307,33		70 274,69		107 582,02
Opération de l'exercice	18 322,26	22 730,84	9 204,52	8 946,00	27 526,78	31 676,84
Cloture de l'exercice		41 715,91		70 016,17		111 732,08

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, avec le résultat de l'exploitation de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes. Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du receveur M BRILHAULT pour 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire réintègre la salle

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS :

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif de la commune pour 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 356 902 Euros en section d'investissement et à la somme de 527 104 Euros en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif du service public d'assainissement pour 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 62 455 Euros en section d'exploitation et à la somme de 78 962 Euros en section d'investissement.

Poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer trois nouveaux poteaux incendie, qu'une subvention DETR pourra être demandée :

- Rue des cornets
- A la Copinière car une nouvelle canalisation est prévue.
- Au hameau de la Bonne Chère, l'Aritoire et la Sorandière.

Ce projet sera inscrit au budget 2018.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces demandes de subventions et à inscrire cette dépense au budget 2018.

Abattage d'arbres

Monsieur le Maire informe que plusieurs arbres près du lavoir face à la mairie deviennent dangereux, des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- M LAMBOU : 1 050 euros TTC
- M THEVENON : 816 euros TTC
- M JULIEN : 1 587 euros TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de M THEVENON pour le montant de 916 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Commission intercommunale des impôts

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut nommer 2 membres à la commission intercommunale des impôts. Il est demandé de nommer les 2 personnes qui sont à la CLECT(Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées).

Etant donné que Monsieur GUIARD est titulaire et Monsieur CHARLES est suppléant, il convient de les nommer pour la commission des impôts.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues :

Après avoir délibéré, le conseil municipal a voté les sommes suivantes et les prévoit au budget 2018.

	Demande	Vote
- Culture loisirs :	200.00 euros	200.00 euros
- L'école buissonnière :	350.00 euros	200.00 euros
- ACPG :	300.00 euros	200.00 euros
- APE de Bretoncelles :	300.00 euros	300.00 euros
- Les perchés du Art'tae :	300.00 euros	100.00 euros